

# Les spécificités de la paie MSA



## Objectifs de la formation

- Etablir un bulletin de paie selon différents statuts : cadre, non-cadre ou dirigeant
- Gérer le PAS (taux neutre ou personnalisé)
- Gérer les dispositifs de réduction de charges
- Déterminer les plafonds de sécurité sociale, base de cotisations
- Gérer les cotisations particulières du secteur agricole
- Déterminer les éventuelles cotisations excédentaires de prévoyance



## Public concerné

- Responsables ou gestionnaires de paie
- Chefs d'entreprise
- Comptables
- Direction RH
- Toute personne souhaitant sécuriser la paie et administration du personnel MSA

**Prérequis :** Maîtriser les fondamentaux de la paie

**Vous pouvez aussi être intéressé par :**

- ✓ Approfondissement paie BTP
- ✓ Le traitement des absences en paie
- ✓ Rupture de travail en paie



## Méthodes et moyens pédagogiques

- La méthode est active et participative
- Elle alternera :
  - Les apports d'informations et de connaissances théoriques
  - Les discussions, échanges et débats
  - Les exercices et mises en situation (études de cas...)
- Les participants reçoivent une documentation spécifique pendant le stage. Elle reprend les éléments théoriques et méthodologiques de la formation.



## Evaluation des acquis de la formation

**Des connaissances :** à l'entrée (questions).

**Des acquis :** tout au long de la formation par des questions et exercices pratiques.

## Notre intervenant expert

Consultant et formateur spécialisé en paie auprès de grands groupes d'externalisation de la paie – 20 ans d'expérience dans ce domaine.

**Une attestation de fin de formation est remise aux participants à la fin de la session**



## Contenu pédagogique

### I - DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DE LA MSA

- Définition de la MSA : rôle et composition,
- Les cotisations couvertes par la MS : Sécurité sociale, chômage, retraite et prévoyance,
- Les organes de contrôle.

### II - PERSONNELS RATTACHÉS À LA MSA

- Les affiliés de droit selon leur métier : typologie des salariés automatiquement affiliés pluriactif, les exclus,
- Métiers particuliers et contrats spécifiques : les contrats saisonniers, TOD, les contrats vendange, le TESA,
- Les entreprises dont les activités sont mixtes : modalités de déclarations sociales.

### III - COTISATIONS DE LA MSA

- Finançant la Sécurité sociale et les Pôle Emploi : Allègements, taux de réévaluation du SMIC, exonération TODE,
- Finançant les autres organismes : prévoyance, IFC, etc.